

COMMISSION DES FINANCES A.I.S.G.E

Rapport de la commission des finances sur le préavis 9/2021

Concernant une demande de crédit de CHF 36'000.00 TTC destiné à financer la pose de 22 caméras de vidéosurveillance sur le site scolaire de Genolier.

Saint-Cergue, le 18 avril 2021,

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission des finances composée de M. Cédric Marzer, M. Hugo Pradervand, M. Martin Schlaepfer et de M. Laurent Mathez s'est réunie à Genolier à la salle du 700 ème le mercredi 7 avril 2021 avec les membres du CoDir dont Mme Florence Sage et Mme Françoise Samuel pour évoquer les différentes questions liées à ce préavis.

Situation

Depuis plusieurs années, La municipalité de Genolier ainsi que le groupement scolaire AISGE constatent une sérieuse augmentation de la petite délinquance et des incivilités. Ce phénomène va avec l'augmentation de la population de nos villages et crée un sentiment d'insécurité dans le périmètre à certaines heures. Certaines communes dans notre arrondissement ont fait appel à un système de vidéosurveillance. Il est reconnu que le nombre d'infractions est inversement proportionnelle par la mise en place d'une telle installation.

Analyse financière

L'analyse financière sur l'installation relève que les coûts sont répartis par moitié pour la commune de Genolier et l'autre moitié à la charge de l'AISGE. Un montant supplémentaire pour le câblage des caméras implique un surcoût de 3'841 CHF à la charge de l'AISGE. Ce supplément est dû à une différence de longueur et le passage des câbles pour l'installation électrique.

Le poste communication est réparti par moitiés égales entre la commune de Genolier et l'AISGE et comprend la pose de signalétique type panneaux et de flyers.

Les coûts de fonctionnement ne sont pas intégrés au préavis et seront pris en charge par le budget. L'offre Swisscom pour la gestion des données sera aussi répartie par moitiés égales entre la commune de Genolier et l'AISGE et représentera un montant total de 969,30 CHF TTC par mois. (11'632 CHF TTC /an).

Les caméras devant être mises en place pour la rentrée d'août 2021, les coût seront pour cette année comptés sur 4 à 5 mois d'exploitation et pourront être englobé dans le budget

2021 sans dépassement important. Dès 2022, un montant supplémentaire d'environ 6'000 CHF devra être inscrit chaque année aux futurs budgets afin d'englober ces frais.

Le poste divers et imprévu se monte à 2'741CHF et représente 8,94 % du prix total. Le pourcentage reste élevé mais reste raisonnable au vu des travaux de câblage projetés.

La participation de chaque commune représente un investissement financier relativement minime au vu de l'amélioration de la situation.

Conclusions

Au vu de la situation actuelle, et le besoin de sécuriser les périmètre scolaires, sportif et culturel du centre scolaire de Genolier, La commission des finances recommande la mise en place et l'exploitation d'un système de vidéosurveillance.

Le prix comprend, l'achat et la pose de caméras, le câblage électrique, la signalisation par panneaux, des annonces type tous ménages. Le poste exploitation sers pris en charge par le budget 2021.

Le préavis mentionne un financement par la trésorerie courante ou par l'emprunt bancaire. La commission des finances recommande un remboursement sur l'année en cours au vu du montant demandé comme le mentionne le préavis.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande d'accepter le préavis tel que présenté pour une demande de crédit de 36'000 CHF TTC destiné à cofinancer la pose de 22 caméras de vidéosurveillance sur le site scolaire de Genolier avec la commune de Genolier. De financer ces équipements par un emprunt bancaire ou par la trésorerie courante.

La commission des finances

Marzer Cédric

Pradervand Hugo

MATHEZ Laurent